

Echallens, le 25 Avril 2011

Au conseil communal de et à
1040 Echallens

**Rapport de la commission chargée d'étudier le
préavis municipal no 09 – 2011**

concernant

l'octroi d'un crédit de Fr. 290000.- nécessaire au remplacement de la balayeuse de
notre service de voirie.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné était composée de Mesdames Brigitte Bertholet, Vanessa Chappuis (suppléante), Messieurs Jean-Claude Botteron (suppléant), Daniel Pittet et du soussigné comme rapporteur. Messieurs Michel Birbaum et Stéphane Leopizzi ont été excusés pour des raisons d'agenda et de charge professionnelle.

La commission s'est réunie le 21 avril 2011 en présence de Monsieur le Municipal Jean-Marc Decrauzat pour répondre à nos questions, nous le remercions ici pour sa disponibilité.

Introduction

Après analyse du préavis de la Municipalité, il est apparu clairement à votre commission que le remplacement de notre balayeuse s'avère nécessaire. Les explications et réponses à nos questions de M. Decrauzat ont achevé de nous convaincre de cette acquisition.

Aspect technique

La Municipalité ayant établi les besoins de notre commune en partenariat avec les utilisateurs, les différentes offres devront répondre à ces critères. Un aspect important de cet équipement est une réhausse du conteneur permettant de déverser le contenu de la balayeuse dans une benne filtrante. Cette façon de procéder sera vraisemblablement rendue obligatoire dans un futur plus ou moins proche, ce qui est déjà le cas en France par exemple.

Aspects financiers

Comme mentionné dans le préavis, cet achat est soumis à la loi sur les marchés publics. Les entreprises ayant fourni les offres demandées par la Municipalité devront répondre à cette procédure ouverte, d'autres entreprises intéressées viendront vraisemblablement compléter la liste des soumissionnaires.

Le montant de 290'000.- sera donc une somme maximale, qui comme mentionné ne tient pas compte de la reprise du véhicule.

De plus, le jeu des marchés publics peut nous faire espérer une offre à meilleur coût.

Aspect développement durable

Le véhicule envisagé entrera dans les critères de développement durable en diminuant les rejets polluants et en réduisant les nuisances sonores.

Nous avons rêvé qu'un développement encore plus durable aurait été l'engagement de collaborateurs avec des balais, ces derniers n'émettant que peu de nuisance, si ce n'est sonore avec le sifflement joyeux du cantonnier à sa tâche. Mais laissons là ces rêveries en attendant la fin annoncée du pétrole !

Conclusions

La commission estime que l'acquisition proposée est nécessaire et justifiée et vous invite, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les conseillers, à voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Echallens,

- **vu** le préavis municipal n° 9 du 21 Mars 2011;
- **ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour.

Décide

1. **d'autoriser** la Municipalité à procéder à l'acquisition d'une balayeuse neuve;
2. **de lui accorder** à cet effet un crédit de **Fr. 290'000.--** à prélever sur les liquidités courantes;
3. **de porter en déduction** de ce crédit le rabais obtenu et le produit de la reprise de l'engin actuel ;
4. **d'amortir** cet investissement sur une durée de 10 ans par le compte 230.3313.00.

Au nom de la commission
le rapporteur :

Denis Moichon